

BUREAU

du lundi 29 octobre 2018
BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

<u>Présents</u>: Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Eric THOMAS, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Alain MATHIEU, Alain BINARD

Excusés: Bernard PERRET, Jean-Yves FLOCHON, Claudie SAINT-ANDRE, Isabelle MAISTRE, Thierry MOIROUX,

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 22 octobre 2018, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION*:

<u>Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement</u> Supérieur

1 - Approbation des tarifs du camping et de la base de loisirs La Plaine Tonique pour 2019

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

2 - Demande de subvention pour l'animation 2019 du site Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain

DECISIONS D'ORIENTATION:

- valorisation du site de Mépillat à St Nizier-le-Bouchoux
- lettre de cadrage budget 2019

^{*} Vous êtes destinataires des rapports. Les décisions de gestion seront présentées et mises en discussions sans être lues

<u>Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur</u>

1 - Approbation des tarifs du camping et de la base de loisirs La Plaine Tonique pour 2019

Délibération reportée

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

2 - Demande de subvention pour l'animation 2019 du site Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain

Délibération reportée

La séance est levée à 17 h 40 Prochaine réunion du Bureau : Lundi 5 novembre 2018 à 16 h 00

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 novembre 2018